



PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 NOVEMBRE 2022

Membres présents : Mesdames BODIVIT Fanny, FONTAINE Françoise et Messieurs BOUCARD Philippe, BOSSUYT Fabrice, DOUCET Frédéric, MARTIN Nicolas, MONSALLIER Roland, MOLANDRINO Luc, TAMBOURELLI Bruno et HARASSE Mickaël.

Absents : Madame HIS Charlotte et Messieurs, METAYER Xavier, MOROCZ Eric et VERGER Patrice.

Pouvoirs :

- Mme Charlotte HIS donne pouvoir à Mr Fabrice BOSSUYT
- Mr Patrice VERGER donne pouvoir à Mr Nicolas MARTIN

Ouverture de la séance à 19h10.

Le secrétaire de séance est Frédéric DOUCET.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande l'ajout de délibérations suivantes à l'ordre du jour :

- Bons d'achats pour les anciens
- Subvention pour la Société des Chasseurs Mesnilois
- Recrutement

Monsieur le Maire demande la suppression de délibérations suivantes :

- Tableaux effectifs (reportée en décembre)
- Convention Saint Germain sur Avre

Monsieur le Maire demande la validation du PV de la réunion du Conseil Municipal du lundi 12 septembre 2022.

Le Conseil Municipal valide le procès-verbal.

1- Présentation en vidéo projection des différents devis Protect Lease / CIFE Numérique pour la vidéo surveillance de la commune par Monsieur Bruno Tambourelli.

Mise en délibération. Le Conseil Municipal ne retient pas le devis de la société CIFE Numérique, qui ne répond pas au critère de location pour la commune.

2-Communication par Monsieur Philippe Boucard.

- Panneaux d'affichage électronique
- Vidéo du Mesnil a été réalisée à 90 %, reste l'Imprimerie à faire
- Bulletin du Mesnil : le thème sera « Mairie d'aujourd'hui vs Mairie d'autrefois »

Intervention de Fabrice Bossuyt : un seul panneau de signalisation de l'arrivée de la Fibre sera installé à l'entrée de la Route de Dreux.

Seront également installés, des abris bus avec une aide de la Région pouvant aller jusqu'à 80 %.

3- Travaux en cours par Monsieur Bruno TAMBOURELLI.

- Pignon de l'arsenal : il se dégrade de plus en plus, photos à l'appui. Il devient urgent de faire des travaux de sécurisation dans l'attente des travaux de réfections.

Réponse de Fabrice Bossuyt : il faut faire sécuriser le pignon et effectuer les travaux en 2023, il sera peut-être nécessaire de demander un emprunt.

Intervention de Frédéric Doucet : quel est l'état de la toiture ?

Réponse de Bruno Tambourelli : la toiture paraît saine mais il y a un trou dans la gouttière à l'arrière du bâtiment, la photo prise de l'arrière de la toiture nous indique que le mur n'est pas droit.

Réponse de Fabrice Bossuyt : il faut faire venir des entreprises pour effectuer des devis et sécuriser l'ensemble.

- Branchement sauvage des gens du voyage : 5 ampoules du stade ont été cassées dues à ce branchement illicite. Le remplacement ne sera pas pris en charge par l'assurance mais la société Lebrun Marie les a remplacées gracieusement.

- Signalisation au sol RD 76 : le devis reçu par la société La Signalisation Routière est de 1.336,27 € pour le marquage au sol de l'entrée de l'agglomération Route de Dreux au rond-point du Château et la pose d'un panneau 50 km/h.

Intervention de Mickaël Harasse : il faudrait demander un autre devis et sans panneau et revoir la réglementation par rapport à la largeur de la voirie.

- Aménagement sécurité RD 50 : concernant l'aménagement sécurité Route de l'Imprimerie, le panneau d'entrée sur l'agglomération devra être déplacé afin de pouvoir se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur en matière d'installation de dispositif de sécurité.

Intervention de Françoise Fontaine : quand les travaux sur la Route de Saint André seront-ils terminés ?

Réponse de Bruno Tambourelli : les travaux sont toujours en cours.

- Candélabre endommagé Route de Dreux : il sera remboursé par l'assurance et remplacé prochainement. En revanche celui de la Route d'Illiers n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration à l'assurance, son remplacement ne sera pas pris en charge.

4- Centre de Loisirs par Madame Fanny Bodivit.

137 inscrits répartis sur les 5 communes de l'entente + hors communes.

Le centre de loisirs répond aux besoins de 16 familles mesniloises et accueillent 19 enfants du Mesnil.

Compte de résultats :

Frais de Fonctionnements : 89 198 €

Recettes : 59 535 €

Le déficit de 29 663 € est financé par les communes de l'entente, la part du Mesnil est de 4 090 €.

Rappel des horaires d'ouvertures :

De 7h15 à 18H30

Problématiques rencontrées et solutions :

- Les coûts de fonctionnement supérieur au 3 000 € par communes projetés sur le prévisionnel
- La demande de la CAF de baisser les tarifs pour les familles aux coefficients familiale les plus bas, demande refusée à l'unanimité car le manque à gagner serait répercuter sur les autres familles
- La hausse des coûts de transports, une convention est signée avec la commune de Saint Lubin des Joncherets pour une mise à disposition d'un bus où seulement les frais kilométriques et de mise à disposition du chauffeur sont facturés à l'accueil de loisirs
- Les charges salariales de 70 000 € sont plus élevées qu'initialement budgétisées, pour atténuer la charge financière et rester dans les normes d'encadrement, la solution de recourir aux stagiaires a été choisi.

Malgré des coûts de fonctionnements plus élevés que prévus, les communes sont d'accord pour continuer de proposer le service d'accueil de loisirs.

Nous remercions Saint Germain pour la mise à disposition des locaux et la prise en charge des coûts énergétiques dans son intégralité.

Information :

Stéphanie Maurice a souhaité une revalorisation de son salaire, le choix des communes a été de lui écrire par courrier et la remercier pour la qualité de son travail et son implication. Cependant l'incertitude des coûts de fonctionnements du centre appellent à la rigueur et cette revalorisation est impossible dans ce contexte.

5- Cantine par Madame Fanny Bodivit

Dans la continuité de nos souhaits et obligations, nous continuons d'avancer vers la rationalisation des dépenses et la mise en place d'EGALIM toujours en concertation avec le personnel concerné.

Les horaires des services ont été réajustée pour permettre aux enfants de profiter de leur repas dans les meilleures conditions.

Sur septembre, en l'absence de Mme BONNEGENT, Mr CHEDLI a rejoint l'équipe restauration et nous permis d'assurer les deux services de repas. Durant cette absence, puis celle de Mme NAIL, l'ensemble de l'équipe a accepté d'assumer chacun des tâches supplémentaires pour assurer le bon fonctionnement de l'école. Nous les remercions vivement pour leurs actives collaborations.

Le 17 octobre, nous avons reçu le courrier de demande de mutation de Mme NAIL pour la commune de Saint Georges Motel. La mutation a été accepté et Mme NAIL est sortie des effectifs de la commune au 1^{er} novembre. Pour la remplacer, l'équipe municipale s'est mobilisée auprès de Mme DELAYE et tous nous sommes mis en recherche d'un/une cuisinier formé et expérimenté. Après plusieurs entretiens de candidats, les élus ont choisi d'intégrer Mr ANGIBOUST au poste de chef gérant pour un CDD jusqu'au 21/12/2022. Il a fait son premier jour aujourd'hui et nous lui souhaitons la bienvenue.

Durant les vacances, un inventaire des stocks a été réalisé, compte tenu de leur importance, nous avons choisis de réaliser les menus de 15 jours à venir avec.

Ensuite Mr ANGIBOUST aura la responsabilité de la réalisation des menus et des commandes dans le respect des coûts et de la réglementation.

Suivant la suite à donner, des investissements en matériels seront à prévoir.

Intervention de Fabrice Bossuyt : Nous pourrions prévoir des repas avec les anciens pendant les vacances. Je tiens à remercier l'ensemble du personnel pour les efforts réalisés pendant les différents remplacements.

6- Ecole, activités du Mesnil, Stade par Monsieur Nicolas Martin.

- Conseil d'école : il aura lieu le mardi 15 novembre.
- Achats ballons : de nouveaux ballons ont été achetés pour remplacer ceux en mousse. Il s'agit d'un test.
- Repas Mexicain : il a eu lieu le 15 octobre et a réuni une centaine de convives. Il a remporté un vif succès dans une très bonne ambiance, manifestation à renouveler.
- Activités à venir :
 - 11 novembre : cérémonie à 9h30 au cimetière
 - 13 novembre : loto des chasseurs
 - 20 novembre : repas des anciens
 - 2 décembre : marché de Noël

- Colis des anciens : cette année en raison des potentiels problèmes d'approvisionnement et de coût des foies gras, les traditionnels colis seront remplacés par des bons d'achats d'une valeur de 25 € par personne et seront à utiliser chez l'un des 3 commerçants du Mesnil jusqu'à fin février.
Rendez-vous est pris ce matin avec les commerçants pour les informer.

Intervention de Fabrice Bossuyt : est-ce que les personnes placées en résidence sénior ont également ce bon ?

Réponse de Nicolas Martin : les bons sont nominatifs et remis en mains propres donc ils ne seront distribués qu'aux administrés résidant physiquement sur la commune.

Le Conseil Municipal valide cette décision.

- Abris de touche : remerciement à Luc Molandrino pour avoir été chercher les abris de touche en Bretagne, ils seront prochainement installés sur le stade.

- Travaux au stade : les travaux de mise en conformité des vestiaires sont à terminer et le remplacement du chauffe-eau est à venir.

Monsieur Philippe Esnault change à titre gracieux les fenêtres. Une déclaration préalable pour mise en peinture des grilles en rouge est à venir.

Les entraînements ont repris, le terrain et les éclairages sont bons.

Le passage en commission pour l'homologation du terrain est en cours.

7- Point personnel par Monsieur Fabrice Bossuyt.

Le réaménagement du personnel communal est toujours en cours. Mme Nail a été mutée à Saint Georges Motel. Mme Le Clézio est en arrêt maladie.

Remerciements à Luc Molandrino et Françoise Fontaine pour leur aide au service administratif et aux agents techniques de l'école pour l'aménagement des parterres de fleurs pendant les vacances.

Intervention de Bruno Tambourelli : un commercial de la société Cobra est venu pour faire l'état des stocks des produits d'entretien. Pour l'instant le stock est saturé, on ne fera donc pas appel à eux pour l'instant mais un contrôle des stocks doit être fait pour les autres produits.

Durant l'hiver la note de chauffage a fortement évolué et les communs alentours ferment aux locations jusqu'au 31 mars 2023. Monsieur le maire demande donc au Conseil Municipal de prendre une décision pour les locations pendant la période hivernale.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne plus louer jusqu'à cette date sauf aux activités et associations dont le siège est au Mesnil.

Intervention de Fanny Bodivit : Y a-t-il un bouclier fiscal pour l'énergie ?

Réponse de Fabrice Bossuyt : pas à notre connaissance.

I. DELIBERATIONS

1. Loyer de la micro-crèche.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision du maire qu'il a prise le 5 octobre dernier pour une application à compter du 3 octobre 2022 concernant le montant du loyer de la micro crèche.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le loyer mensuel à 530 € TTC.

Vote : Pour : 12

Contre : 0

Abst : 0

2. Devis Alarme 28 - autorisation de demande de subvention.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de la centrale d'alarme, des claviers et du transmetteur téléphonique de l'école et de poser de deux transmetteurs passerelles GSM pour la mairie et la bibliothèque.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter toutes subventions nécessaires et de signer tous les documents y afférents.

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abst : 0

3. Location du Foyer Communal.

Monsieur le maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de ne plus louer le Foyer Communal aux activités privées et aux associations non Mesniloises du 7 novembre 2022 au 31 mars 2023, au vu de la forte hausse de l'énergie.

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abst : 0

4. Acquisition et installation d'un défibrillateur automatisé externe DAE devant la Mairie.

Monsieur le maire demande à Monsieur Philippe BOUCARD de détailler le comparatif des 4 devis reçu. Après avoir étudié ces 4 devis, celui de l'EPN en marché public a été retenu, soit :

- l'achat d'un défibrillateur pour 1.019 €HT
- le contrat de maintenance annuel pour 105 € HT

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder à l'achat d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) avec la centrale d'achat d'Evreux Portes de Normandie et de signer tous les documents y afférents.

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abst : 0

5. Bons d'achat Noël personnel communal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de commander les bons cadeaux pour le Noël du personnel communal. Monsieur le maire propose une valeur de 100 € comme les années précédentes.

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abst : 0

6. Caméras de surveillance.

Suite à la présentation faite par Monsieur TAMBOURELLI Bruno en début de séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer un contrat avec la société LEASE PROTECT comprenant la location et la maintenance de 3 caméras de vidéo protection pour un montant de 319 € HT par mois sur 5 ans et un forfait unique de frais d'adhésion et d'installation à 600 € HT ainsi que tous les documents y afférents.

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abst : 0

7. Motion AMF d'alerte sur les finances locales.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la motion de l'Association des Maires de France qui exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes des communes, sur leurs capacités à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de leur population.

Suite à une situation sans précédent, estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement (énergie, produits alimentaires, matériaux et augmentation du point d'indice) de plus de 7,3 Md€ ce qui compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités.

La baisse des dotations de 2014 à 2017, le gel de la DGF et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal.

Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent la suppression de la CVAE et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement des dépenses.

Ces mesures de restriction financières de nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.

Depuis 2014, la baisse cumulée des dotations, qui représente un montant de 46 Md€ a conduit à l'effondrement des investissements alors que les comptes de l'Etat n'ont fait apparaître aucune réduction de déficit : celui de 2019, juste avant la crise sanitaire, est resté au même niveau qu'en 2014 (3,5% du PIB).

Face à l'impact de la crise économique, la stabilité en Euros constants des ressources locales pour maintenir l'offre de services à la population, est essentiel

Face à la faiblesse de la croissance annoncée à 1% en 2023, l'urgence est également de soutenir l'investissement public local.

Dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de soutenir les positions de l'Association de Maires de France qui propose :

- **d'indexer la DGF** sur l'inflation 2023, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros. La revalorisation de la DGF est également indispensable pour engager une réforme globale de la DGF, visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotations.
- **de maintenir l'indexation des bases fiscales** sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).
- **soit de renoncer à la suppression de la CVAE**, soit de revoir les modalités de sa suppression. Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice imposable à l'IS, la CVAE n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation.

Si la suppression de la CVAE devait aboutir, il serait alors indispensable de la remplacer par une contribution locale, sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir de taux et/ou d'assiette. Dans l'attente d'un dispositif élaboré avec les associations d'élus, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander un dégrèvement permettant une compensation intégrale.

- **de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement** de l'action locale.
- **de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA.**

- **de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL** pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. En particulier, la commune de Mesnil sur l'Estrée demande la suppression des appels à projets, et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une commission d'élus et la transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département. Cette même logique doit prévaloir pour l'attribution du « fonds vert ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'État et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles. Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

Concernant la crise énergétique, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- **Créer un bouclier énergétique d'urgence** plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- **Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières** des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- **Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV)** – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abst : 0

8. Bons d'achat des résidents Mesnilois.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, comme évoqué en début de séance, de remplacer les colis par un bon d'achat de 25 € par personne à utiliser chez l'un de nos 3 commerçants et valables de décembre 2022 jusqu'au 28 février 2023.

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abst : 0

9. Recrutement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu de la charge de travail engendré par la mutation d'un agent technique, il convient de renforcer momentanément les effectifs du service de restauration scolaire.

Le Maire propose au Conseil Municipal de recruter à temps complet un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 45 jours allant du 07/11/2022 au 21/12/2022 inclus.

Vote : Pour 12 Contre : 0 Abst : 0

10. Subvention pour les chasseurs du Mesnil

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention de la Société des chasseurs de Mesnil sur l'Estrée pour l'organisation du loto du 13 novembre 2022 et propose d'accorder une subvention de 300 € pour cette manifestation.

Monsieur Patrice Verger ne prend pas part au vote.

Vote : Pour 11

Contre : 0

Abst : 0

11. Subvention pour la psychologue scolaire.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que chaque année nous versons à la psychologue scolaire une subvention d'un montant de 100 euros qui lui permet d'acheter du matériel pour les interventions dans les écoles, dont la nôtre, pour les enfants en difficultés. Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil municipal de verser une subvention du même montant pour l'année 2022-2023.

Vote : Pour 12

Contre : 0

Abst : 0

Prochaine réunion du Conseil Municipal le lundi 12 décembre 2022

Fin de la séance à 22 h 00.

Fabrice BOSSUYT,



Maire

Frédéric DOUCET,

Secrétaire